



Dossier de l'OHI n° S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE 62/2019
10 décembre 2019

**PREPARATION DE LA 7^{ème} SESSION
DU SOUS-COMITE DE LA NAVIGATION, DES COMMUNICATIONS
ET DE LA RECHERCHE ET DU SAUVETAGE DE L'OMI (NCSR)**

15 - 24 janvier 2020, Londres, Royaume-Uni

Références :

- A. LC de l'OHI 14/2019 du 4 mars – *Rapport sur la 6^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR 6)*
- B. LC de l'OHI 36/2019 du 9 juillet – *Rapport sur la 101^{ème} session du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC 101)*
- C. LC de l'OHI 54/2019 du 14 novembre – *Soumission de l'OHI au sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage de l'OMI (NCSR 7)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme annoncé dans la référence A, la 7^{ème} session du sous-comité de la navigation, des communications et de la recherche et du sauvetage (NCSR 7) de l'Organisation maritime internationale (OMI) se tiendra du 15 au 24 janvier 2020 au siège de l'OMI à Londres, Royaume-Uni.

2. L'ordre du jour provisoire du NCSR 7 (NCSR 7/1) inclut un nombre important d'items susceptibles de présenter un intérêt pour les Etats membres de l'OHI, à savoir :

- 3 *Mesures d'organisation du trafic maritime et systèmes obligatoires de comptes rendus des navires ;*
- 6 *Reconnaissance du système de navigation par satellite régional japonais désigné « Système satellitaire Quasi-Zénith (QZSS) » et élaboration de normes de performance applicables à l'équipement de réception de bord de ce système ;*
- 7 *Révision des Directives applicables aux services de trafic maritime (résolution A.857(20)) ;*
- 8 *Examen des descriptions des services maritimes dans le contexte de l'e-navigation ;*
- 9 *Actualisation du Plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux RSM (renseignements sur la sécurité maritime) ;*
- 10 *Mesures de sécurité applicables aux navires non soumis à la Convention SOLAS exploités dans les eaux polaires ;*
- 11 *Révision des chapitres III et IV de la Convention SOLAS pour la modernisation du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM), y compris les amendements connexes et les amendements à apporter en conséquence à d'autres instruments existants ;*

- 12 Réponse aux questions intéressant la Commission d'études des radiocommunications de l'UIT-R et la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT ;
- 14 Evolution des services par satellite du SMDSM ; et
- 22 Divers.

3. Au nom de l'OHI, et conformément aux dispositions convenues avec les comités, sous-comités et groupes de travail concernés de l'OHI, le Secrétariat a soumis ou coparrainé des documents relatifs aux items 7, 9 et 22. Etant donné que l'OHI est représentée dans les groupes afférents, elle a également contribué aux rapports soumis dans le cadre des items 8, 9, 11, 12, 14 et 22 de l'ordre du jour. La liste des documents pertinents est fournie en Annexe A.

4. Les Etats membres sont encouragés à contacter leurs délégations nationales au NCSR 7 et à les informer des questions présentant un intérêt pour l'OHI. Ils sont invités en particulier à tenir compte des commentaires résumés dans l'Annexe B relatifs aux documents soumis dans le cadre des items 7, 8, 9, 11, 14 et 22 de l'ordre du jour.

5. Les Etats membres de l'OHI qui envisagent d'être représentés au NCSR 7 sont invités à indiquer au Secrétariat à l'adresse cl-lc@iho.int (copie à adso@iho.int) le nom et le courriel de leur(s) représentant(s) afin de faciliter la coordination lors de la réunion, le cas échéant.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,



Abri KAMPFER
Directeur

Annexes :

Annexe A : *Liste des documents du NCSR 7 soumis ou coparrainés par l'OHI ou incluant une contribution de l'OHI.*

Annexe B : *Commentaires à prendre en compte par les Etats membres de l'OHI pour l'information de leur délégation nationale au NCSR 7.*

**Liste des documents du NCSR 7 soumis ou coparrainés par l'OHI
ou incluant une contribution de l'OHI**

Item 7 de l'ordre du jour – Révision des Directives applicables aux services de trafic maritime (résolution A.857(20))

NCSR 7/7 - Projet de résolution de l'Assemblée – Australie, Brésil, Chine, Inde, Norvège, République de Corée, Singapour, Turquie, OHI, AISM, IMPA, IAPH, IAIN, IFSMA, IHMA et NI

Item 8 de l'ordre du jour – Examen des descriptions des services maritimes dans le contexte de l'e-navigation

NCSR 7/8 - Rapport d'une réunion informelle des Etats membres et des organisations internationales qui assument les fonctions d'organisme coordonnateur de domaine(s) pour l'élaboration plus avant des descriptions de services maritimes dans le contexte de l'e-navigation – Secrétariat

Item 9 de l'ordre du jour – Actualisation du Plan-cadre SMDSM et des directives sur les dispositions relatives aux renseignements sur la sécurité maritime (RSM)

NCSR 7/9 - Proposition d'amendements au Manuel international SafetyNET – Présidents du SC-SMAN et du SMRAMM-C

NCSR 7/9/1 - Diffusion de renseignements sur la sécurité maritime - Rapport annuel du service NAVTEX du groupe de coordination NAVTEX de l'OMI – Président du groupe de coordination NAVTEX de l'OMI

NCSR 7/9/2 - Résultat de la onzième session du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN) – OHI

NCSR 7/9/4 - Diffusion de renseignements sur la sécurité maritime - Rapport annuel du service SafetyNET international du groupe de coordination SafetyNET international – Président du groupe de coordination SafetyNET international de l'OMI

Item 11 de l'ordre du jour – Révision des chapitres III et IV de la Convention SOLAS pour la modernisation du SMDSM, y compris les amendements connexes et les amendements à apporter en conséquence à d'autres instruments existants

NCSR 7/11 - Rapport du groupe de correspondance sur la modernisation du SMDSM – Etats-Unis

NCSR 7/11/1 - Recommandations du groupe de correspondance sur les amendements connexes et les amendements à apporter en conséquence à d'autres instruments existants – Etats-Unis

Item 12 de l'ordre du jour - Réponse aux questions intéressant la Commission d'études des radiocommunications de l'UIT-R et la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT

NCSR 7/12 - Rapport de la quinzième réunion du groupe d'experts OMI/UIT sur les questions liées aux radiocommunications maritimes – Secrétariat

Item 14 de l'ordre du jour – Evolution des services par satellite du SMDSM

NCSR 7-14 - Reconnaissance du service de message du système BeiDou en tant que fournisseur de service du SMDSM – Chine

NCSR 7/14/2 - Analyse et évaluation de la performance d'Inmarsat Global Limited dans le cadre du SMDSM – IMSO

NCSR 7/14/3 - Participation au SMDSM d'autres prestataires de service mobile par satellite – Australie

Item 22 de l'ordre du jour – Divers

NCSR 7/22/2 - Problèmes posés par les Directives pour la présentation des RSM énoncées dans la circulaire SN.1/Circ.243/Rev.2 – Canada

NCSR 7/22/3 - Elaboration de Directives pour l'utilisation des publications électroniques de navigation (ENP) – République de Corée

NCSR 7/22/5 - Rapport sur le suivi des questions ECDIS par l'OHI – OHI

Commentaires à prendre en compte par les Etats membres de l'OHI pour l'information de leur délégation nationale au NCSR 7***Item 7 de l'ordre du jour – Révision des Directives applicables aux services de trafic maritime (résolution A.857(20))***

La Résolution A.857(20) énonce les principes et dispositions générales applicables à l'exploitation d'un STM et aux navires participants et décrit les rôles et responsabilités des Gouvernements contractants, des autorités compétentes et des autorités STM, ainsi que les qualifications des opérateurs de STM. Depuis l'adoption de la résolution il y a plus de 20 ans, le secteur maritime a connu, partout dans le monde, une évolution rapide, et des progrès divers ont été marqués sur le plan organisationnel, opérationnel et technologique. De ce fait, des parties importantes de la résolution en question font désormais l'objet d'interprétations différentes, qui donnent lieu à des débats entre parties prenantes et qui rendent moins aisée l'application cohérente et harmonisée des directives sur les services de trafic maritime.

Item 8 de l'ordre du jour – Examen des descriptions des services maritimes dans le contexte de l'e-navigation

Rapport d'une réunion informelle des Etats Membres et des organisations internationales qui assument les fonctions d'organisme coordonnateur de domaine(s) pour l'élaboration plus avant des descriptions des services maritimes dans le contexte de l'e-navigation

Une réunion informelle des Etats Membres de l'OMI et des organisations internationales qui assument les fonctions d'organisme coordonnateur de domaine(s) pour l'élaboration plus avant des descriptions des services maritimes dans le contexte de l'e-navigation a eu lieu au siège de l'ASIS, le 9 octobre 2019. Les objectifs de la réunion étaient :

- .1 d'échanger des renseignements concernant les mises au point actuelles et à venir des descriptions des services maritimes dans le contexte de l'e-navigation (MSC.1/Circ.1610) ;
- .2 d'étudier la possibilité d'améliorer la collaboration entre les organismes coordonnateurs de domaine(s), s'agissant en particulier de travaux à venir relatifs à l'harmonisation.

Le Secrétariat de l'OHI a participé à la réunion pour le MS 5 (Service de renseignements sur la sécurité maritime (RSM)), le MS 11 (Service de cartes marines), le MS 12 (Service de publications nautiques) et le MS 15 (Service de fourniture en temps réel de renseignements hydrographiques et environnementaux) dont la maintenance a été confiée à différents organes subordonnés de l'OHI. Il a été noté que la description du MS 5 serait développée plus avant par l'OMM et par l'OHI afin d'aborder les nouveaux fournisseurs reconnus de services mobiles par satellite du SMDSM en vue d'une éventuelle soumission au NCSR 8.

Item 9 de l'ordre du jour – Actualisation du Plan-cadre SMDSM et directives sur les dispositions relatives aux RSM (renseignements sur la sécurité maritime)

Résultat de la onzième session du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN)

Comme discuté lors de la 11^{ème} réunion du sous-comité sur le service mondial d'avertissements de navigation (SC-SMAN), la reconnaissance de fournisseurs supplémentaires de services mobiles par satellite dans le SMDSM créera une charge de travail

significative pour le SC-SMAN et pour son groupe de travail sur la révision des documents (DRWG). Les membres du SC-SMAN ont participé à l'évaluation technique du système mobile par satellite Iridium conduite par l'IMSO, toutefois, malgré les recommandations positives de l'IMSO, différentes préoccupations ont été identifiées par le SC-SMAN. Bien qu'il n'y ait pas d'émetteur-récepteur mobile « homologué » disponible, le SC-SMAN a été invité à examiner, lors de la réunion DRWG18 qui se tiendra après le NCSR 7, le projet de version actuel du Manuel SafetyCast d'Iridium en vue de son approbation par le NCSR 8. Le SC-SMAN a de nouveau soulevé diverses préoccupations sur le processus de mise en œuvre opérationnelle du service SafetyCast d'Iridium, en particulier concernant la question des coûts de fonctionnement dans un environnement multifournisseurs, et a demandé au sous-comité de rechercher une méthode afin de partager la charge du financement parmi la communauté de l'OMI. En outre, le SC-SMAN a demandé au NCSR d'envisager les actions nécessaires pour faciliter la supervision des émissions dans un environnement multifournisseurs ainsi que la manière de faire progresser le développement de terminaux adaptés à de multiples systèmes. Les Etats membres de l'OHI, en particulier ceux qui jouent le rôle de coordinateur de NAVAREA, sont invités à contacter avec leurs administrations maritimes nationales afin d'envisager de soutenir la position du SC-SMAN et de participer activement aux réunions du DRWG.

Item 11 de l'ordre du jour – Révision des chapitres III et IV de la Convention SOLAS pour la modernisation du système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

Rapport du groupe de correspondance sur la modernisation du SMDSM

Le Secrétariat de l'OHI a contribué via le groupe de correspondance (CG) au projet d'amendements à la Convention SOLAS. Les Etats membres de l'OHI, en particulier ceux qui jouent le rôle de coordinateur de NAVAREA, sont invités à contacter leurs administrations maritimes nationales afin d'envisager de soutenir les commentaires.

Item 14 de l'ordre du jour – Evolution des services par satellite du SMDSM

Considérations sur la supervision des émissions de RSM via des systèmes par satellite et sur les questions d'interopérabilité entre les systèmes mobiles par satellite homologués dans le SMDSM

Le SC-SMAN a soulevé des préoccupations concernant l'ajout d'un troisième fournisseur de service mobile par satellite, notamment au vu des importants problèmes devant encore être résolus quant à la mise en œuvre opérationnelle du système SafetyCast d'Iridium. Les Etats membres de l'OHI, en particulier ceux qui jouent le rôle de coordinateur de NAVAREA, sont invités à contacter leurs administrations maritimes nationales afin d'envisager l'impact sur les fournisseurs de service et d'envisager de soutenir la position du SC-SMAN.

Item 22 de l'ordre du jour – Divers

Problèmes posés par les directives pour la présentation des RSM énoncées dans la SN.1/Circ.243/Rev.2 par le Canada

Des difficultés ont été rencontrées quant à la présentation des renseignements sur la sécurité maritime (RSM) en raison des directives énoncées dans la SN.1/Circ.243/Rev.2. Une clarification de la part du sous-comité est requise concernant le degré de flexibilité accordé au groupe de correspondance sur la S-124 de l'Organisation hydrographique internationale dans le cadre de la mise au point de la présentation des RSM.

Le Canada est d'avis que la SN.1/Circ.243/Rev.2 est une directive dont la flexibilité est inhérente, permettant des variations lors du développement de la spécification de produit. Une clarification sur ce point est nécessaire afin d'assurer que le groupe ne sera pas contraint de refaire la mise au point de la présentation de la spécification de produit ultérieurement. En

outre, cette clarification donnera davantage de clarté aux parties prenantes concernant le futur rôle de la SN.1/Circ.243/Rev.2 en matière de présentation.

Rapport sur le suivi des questions ECDIS par l'OHI

Le Secrétariat de l'OHI a fait une soumission rendant compte de l'état des normes de l'OHI relatives à l'ECDIS, a présenté une feuille de route pour la mise en œuvre de la prochaine génération de cartes électroniques de navigation (ENC) de la S-101 et a expliqué les répercussions sur les installations ECDIS nouvelles et existantes. Les Etats membres sont invités à contacter leurs délégations nationales respectives et à les briefer sur ce document de l'OHI. Les services hydrographiques sont notamment encouragés à obtenir le soutien de leurs administrations maritimes dans le cadre des actions requises par le sous-comité, et tout particulièrement pour les actions 23.3 et 23.4, qui sont nécessaires en vue de respecter la date proposée, à savoir 2024, de disponibilité opérationnelle d'une couverture substantielle en ENC de la S-101.